

Prévention du suicide : Module Sentinelles au repérage de la crise suicidaire

20 et 21 octobre 2022 - Isère

La formation "Agir en prévention du suicide" est composée de trois modules, conçus par M. Séguin (enseignante chercheuse, docteure en psychologie, institut Douglas, Montréal), N. Chawky (psychologue-chercheuse, Institut Douglas, Montréal), CE. Notredame (psychiatre, CHRU Lille) et P. Grandgenèvre (psychiatre, CHRU Lille). Chaque module s'adresse à des profils de participants différents (cf partie « PUBLICS » ci-dessous).

Ces modules sont accrédités par le Groupement d'Étude et de Prévention du Suicide (GEPS) et la Direction Générale de la Santé (DGS). Cette formation vise à renforcer les habiletés et dispositions spontanées des participants pour repérer, au sein de leur communauté de vie, les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes repérées vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Repérer les signes d'alerte concernant une personne en souffrance au sein de sa communauté de vie
- Aller vers la personne repérée et ajuster ses modalités relationnelles avec elle en fonction du contexte
- Connaître le champ et les limites de son action
- Savoir prendre soin de soi et se protéger face à des situations complexes
- Apprendre à reconnaître le bon moment pour passer le relai (pour soi-même et pour les autres)
- Identifier où orienter les personnes ayant un risque suicidaire vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées
- Connaître les maillons locaux nécessaires à une orientation juste et efficace des personnes donnant des signes d'alerte d'un risque suicidaire.

FORMATEURS

Binôme de formateurs, professionnel de santé ayant une expertise dans le domaine de la prise en charge des personnes suicidaires : Marie-Atéa DE POURTALES, psychologue, Etienne VACHER, psychiatre.

DURÉE & HORAIRES

2 jours, soit 14h au total
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

PUBLICS

Tout professionnel ou citoyens non soignants présentant une disposition spontanée à l'aide et au souci pour autrui. Quelques exemples de personnes concernées : aide-soignant, auxiliaire de vie, enseignant, agent d'accueil, bénévole dans une association d'aide ou de soutien, secrétaire médicale, pharmacien d'officine, élu, professionnel des ressources humaines, facteur, guichetier, agent de sécurité...

Si vous êtes porteur d'un handicap, nous vous invitons à contacter le-la responsable pédagogique (cf. p.2), afin de vérifier ensemble que l'environnement

PREREQUIS

Conditions d'accès au module : avoir une disposition spontanée au souci de l'autre et à l'entraide ; être repéré.e pour cela dans une ou plusieurs de ses communautés de vie ; être en mesure de prendre soin de soi.

LIEU

Département de l'Isère
Le lieu sera défini ultérieurement en fonction de l'origine géographique des participants inscrits.

Tarif : Sans frais pédagogiques

Grâce au soutien financier de l'ARS ARA

Date de publication de ce programme : 11/01/2022 1/2



Prévention du suicide : Module Sentinelles au repérage de la crise suicidaire

20 et 21 octobre 2022 - Isère



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET EVALUATION

Formation en présentiel dans une salle dédiée à la formation avec vidéoprojecteur. Non diplômante. Groupe de 10 à 15 participants.

Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.

L'espace extranet de la formation met à disposition les ressources documentaires nécessaires pour les stagiaires : support de formation, bibliographie, documentation complémentaire.

Emargement et suivi de présence par demi-journée.

Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation. Remise d'un certificat de réalisation de l'action de formation. Suivi d'évaluation entre 3 et 6 mois par questionnaire.



PROGRAMME

Jour 1 :

- Être en capacité de repérer les signes d'alerte concernant une personne en souffrance au sein de sa communauté de vie
- Aller vers la personne repérée et ajuster ses modalités relationnelles avec elle en fonction du contexte
- Connaître le champ et les limites de son action

Jour 2 :

- Savoir prendre soin de soi et se protéger face à des situations complexes
- Apprendre à reconnaître le bon moment pour passer le relai (pour soi-même et pour les autres)
- Identifier où orienter les personnes ayant un risque suicidaire vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées
- Connaître les maillons locaux nécessaires à une orientation juste et efficace des personnes donnant des signes

Renseignements pédagogiques
Pauline CHUZEVILLE - IREPS ARA Délégation Isère
Tél. 04 76 00 63 45
pauline.chuzeville@ireps-ara.org

Date de publication de ce programme : 11/01/2022 2/2

DEMANDE D'INSCRIPTION p.1/2

Je souhaite m'inscrire à la formation :

PRÉVENTION DU SUICIDE : MODULE SENTINELLES AU REPÉRAGE DE LA CRISE SUICIDAIRE
les 20 et 21 octobre 2022 - Isère

Merci d'écrire lisiblement et de remplir tous les champs.

Un bulletin d'inscription incomplet ne pourra pas être validé, veuillez remplir attentivement SVP.

CONTACT DU-DE LA CANDIDAT-E

NOM : Prénom :

Profession / fonction :

Adresse + ville (si inscription à titre individuel) :

Tél :

Email individuel OBLIGATOIRE :

CONTACT DE L'EMPLOYEUR (ne pas remplir si vous êtes indépendant ou particulier)

Nom ou raison sociale :

Adresse + ville :

Nom et prénom du responsable hiérarchique :

Tél :

Email individuel (OBLIGATOIRE, différent du stagiaire, pour signer votre convention) :

LIENS ENTRE LES PERSONNES FORMEES

En participant à cette formation, vous acceptez que vos coordonnées soient inscrites dans la base de données régionale du réseau prévention suicide de l'ARS ARA. Une journée de regroupement avec des personnes formées en Isère sur les autres modules vous sera proposée en novembre 2022 afin de vous rencontrer.

Vous pourrez à tout moment nous solliciter pour modifier ces données. Valider cette information en cochant cette case :

Si les coordonnées à communiquer diffèrent de celles du bulletin d'inscription, merci de les noter ici :

Nom / Prénom :

Email : Téléphone :

Veuillez noter :

- ◆ Le nombre de participants limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure).
- ◆ Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction des prérequis.
- ◆ Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sont à la charge du participant ou de son financeur.
- ◆ Une convention de formation, à nous retourner signée, sera envoyée par mail à votre employeur. Si vous êtes un particulier ou un indépendant, un contrat vous sera envoyé pour signature.

Suite du bulletin en p.2 svp.



DEMANDE D'INSCRIPTION p.2/2

Je souhaite m'inscrire à la formation :

PRÉVENTION DU SUICIDE : MODULE SENTINELLES AU REPÉRAGE DE LA CRISE SUICIDAIRE

les 20 et 21 octobre 2022 - Isère

Merci d'écrire lisiblement et de remplir tous les champs.

VOTRE STATUT PROFESSIONNEL (OBLIGATOIRE) :

Vous vous inscrivez en tant que :

- Salarié(e) du secteur public
- Salarié(e) du secteur privé
- Personne en recherche d'emploi
- Particulier
- Bénévole
- Profession libérale ou indépendant

QUELS SONT VOS BESOINS OU VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION ?

.....

.....

.....

.....

.....

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap.

MERCI DE JUSTIFIER CI-APRÈS QUE VOUS REMPLISSEZ LES PRÉREQUIS DEMANDÉS :

.....

.....

.....

.....

Bulletin à retourner par mail ou courrier
avant le 15/09/2022
à IREPS ARA délégation Isère 23 avenue Albert 1er de Belgique
38000 GRENOBLE
Tél. **04 57 58 26 84** / mail : **formation38@ireps-ara.org**



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161 - N° de déclaration d'activité : 82 69 06 790 69

Soutien

